

# AU FIL DU SAINT OGER



**JUILLET 2022**

## HORAIRE D'ÉTÉ—JUILLET ET AOUT

**Agence postale et accueil mairie** : fermés le samedi matin, les horaires de la semaine sont maintenus.

**Médiathèque** : mardi et jeudi de 16h à 18h, mercredi de 14h à 17h et samedi de 10h à 13h.  
Fermée le lundi et du 9 au 20 août.

## TRANSPORTS SCOLAIRE

A compter de cette rentrée scolaire 2022/2023, la communauté d'agglomération d'Epinal prend en charge l'organisation des transports scolaires. A partir du 4 juillet, les élèves de Deyvillois scolarisés sur le périmètre de la CAE devront procéder à une pré-inscription en ligne sur le site : [www.agglo-epinal.fr](http://www.agglo-epinal.fr).

Pour les moins de 11 ans le transport est gratuit mais l'inscription obligatoire.

Pour les 11 ans et plus, scolarisés au collège ou au lycée, le titre de transport scolaire, au départ de Deyvillers, est remboursé à hauteur de 99 €, par la commune, sur présentation d'un justificatif de paiement, d'un relevé d'identité bancaire et de la carte de transport qu'il convient d'adresser à la mairie par courrier électronique ou dans la boîte aux lettres, avant le 31 décembre.

Pour les élèves scolarisés hors de la communauté d'agglomération d'Epinal, inscriptions sur : [www.fluo.eu/88](http://www.fluo.eu/88) jusqu'au 15 juillet.

## RESTRICTION DE L'USAGE DE L'EAU

Arrêté sécheresse limitant certains usages de l'eau dans tout le département.

Sont interdits :

- le remplissage des piscines et des bains à remous type spa ou jacuzzi de plus de 1 m3
- le lavage des voitures en dehors des stations de lavage professionnelles
- l'arrosage des pelouses, espaces verts et jardins potagers entre 11h et 18h, le nettoyage des façades, toitures et autres surfaces

Ces interdictions s'appliquent qu'il s'agisse d'eau provenant du réseau d'alimentation public, de prélèvements dans les cours d'eau ou de puits personnels.

La récupération de l'eau de pluie de la toiture des ateliers municipaux permet à la commune d'arroser les parterres de fleurs et jardinières même en période de restriction.

La municipalité vous souhaite un bel été, prenez soin de vous !  
Et retrouvez l'actualité de la commune sur **Panneapocket**

## Le coin de la petite et de la grande histoire

DEYVILLERS Patrimoine



### Fiançailles à Deyvillers

Entre 1681 et 1792, les curés de la Paroisse de Deyvillers ont rédigé 129 actes de fiançailles.

Comme pour les mariages, les fiançailles étaient célébrées à l'église. Les fiancés, accompagnés de leurs parents ou tuteurs – sachant qu'à l'époque la majorité était à 30 ans pour les garçons et 25 ans pour les filles – accompagnés aussi de témoins, s'agenouillaient devant le crucifix.

Le curé, revêtu du surplis et d'une étole, adressait à l'assistance quelques mots sur la bénédiction des promesses et le caractère divin du mariage, puis interrogeait les fiancés sur leur présent et leur avenir. L'homme et la femme joignaient leurs mains droites et se donnaient « *parole l'un à l'autre* ». Le curé procédait alors à la bénédiction puis s'adressait à nouveau aux fiancés en leur précisant que le mariage devrait avoir lieu « *dès que pourra* » et « *au plus tard 40 jours après la bénédiction* » puis rappelait quelques règles de conduite à respecter avant le mariage :

*« Ne vous imaginez pas que les engagements réciproques que vous venez de prendre aujourd'hui pour le mariage puissent vous donner aucun droit de « converser » ensemble avec moins de retenue qu'auparavant »*

*Rien de ce qui était défendu avant les fiançailles, ne vous est permis après les fiançailles »*

*Les fiancés ne demeurent point en une même maison, ils « conversent » ensemble avec toute la retenue que requièrent les lois de la pudicité chrétienne » .*

**Extraits de l'étude de Guy Cabourdin sur la vie quotidienne en Lorraine aux XVII<sup>ème</sup> XVIII<sup>ème</sup> siècles.**

Gérard Rivat et Michel Treiber. Retrouvez l'Association Deyvillers Patrimoine sur **Facebook**



### CANICULE, FORTES CHALEURS

Tout l'été, la mairie reste mobilisée pour prévenir des risques en cas de canicule. Les membres du CCAS prennent contact avec les aînés seuls, fragiles ou isolés lors des fortes chaleurs pour s'assurer que tout va bien.

Un appel à la vigilance de chacun est lancé, soyez attentifs à votre entourage particulièrement aux personnes âgées et isolées.

### MESURES DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES DE FORET

**Jusqu'au 30 septembre sont interdits :**

- les feux en forêt et à moins de 200 m
- de fumer en forêt,
- les barbecues en forêt et toute forme de brûlage à l'air libre, écobuage, déchets verts.



### TRAVAUX DE VOIRIE

L'entreprise EUROVIA interviendra sur la commune le 20 juillet pour procéder au rebouchage de trous et nids de poule à différents endroits de la commune.

Félicitations à tous les jeunes deyvillois qui ont réussi un examen cette année. La municipalité honorera ceux qui ont obtenu la mention très bien au baccalauréat ou autre diplôme supérieur.

**Signalez vous en mairie en vous munissant d'un justificatif!**



### VOSGES MATIN recherche un correspondant pour Deyvillers

Vous vous intéressez à la vie publique. Vous êtes disponibles, vous vous sentez proches des gens ? N'hésitez pas à proposer votre candidature comme correspondant local de presse de Vosges Matin. Renseignements : Agence d'Épinal 03.29.82.67.94 vomredacepi@vosgesmatin.fr.